

Adoption de la proposition de loi sur la profession d'infirmier en première lecture à l'Assemblée Nationale

Réaction de l'Ordre National des Infirmiers

L'Ordre National des Infirmiers se félicite de l'adoption en première lecture à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sur la profession d'infirmier.

Ce texte entérine plusieurs mesures proposées par l'Ordre National des Infirmiers pour valoriser la profession, lui reconnaître de nouvelles compétences dans un exercice sécurisé pour une meilleure prise en charge des patients. Ainsi, le texte adopté hier acte **la reconnaissance de la consultation infirmière et du diagnostic infirmier** qui figurent ainsi parmi les rôles propres de la profession. Il intègre aussi l'orientation des patients parmi les missions essentielles des infirmiers et nécessaire à l'accompagnement adaptée des patients. Ce texte accorde également une place indispensable aux soins relationnels, qui représente le cœur de la profession infirmière. Enfin, le texte **sécurise les nouvelles compétences attribuées aux infirmières et infirmiers avec l'exception d'exercice illégal de la médecine.**

L'Ordre National des Infirmiers tient à saluer **l'esprit de responsabilité et d'unité qui a animé les députés** lors de l'examen en séance publique ainsi que l'engagement de **Frédéric Valletoux**, président de la Commission des affaires sociales et porteur de la proposition de loi, de **Nicole Dubré-Chibrat**, rapporteure pour faire aboutir cette réforme. Il tient également à remercier **Yannick Neuder**, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins pour son écoute et sa volonté de faire évoluer le système de santé au service des patients.

L'Ordre National des Infirmiers appelle dorénavant les sénateurs à se saisir sans plus attendre du texte adopté hier – et en procédure accélérée - pour l'examiner et l'adopter à son tour.

Pour Sylvaine Mazière Tauran, présidente de l'Ordre National des Infirmiers :

« L'adoption hier en première lecture de la proposition de loi sur la profession d'infirmier marque une première étape dans l'évolution de la profession et l'amélioration de la prise en charge des patients. Nous comptons désormais sur les sénateurs pour adopter ce texte rapidement. L'Ordre National des Infirmiers réaffirme sa volonté de voir cette loi s'appliquer pleinement et anticipe déjà les textes réglementaires qu'il souhaite voir entrer en vigueur d'ici le 31 janvier 2026. »

Service communication

communication@ordre-infirmiers.fr

